



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 466-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN  
DES BÂTIMENTS**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, ce qui suit :

**Adoption du Règlement numéro 466-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Le conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026, à l'adoption d'un Règlement portant le numéro 466-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Joachim, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

---

Hugues Jacob  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**Certificat de publication**

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 9 juin 2026 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

---

Hugues Jacob  
Directeur général et greffier-trésorier